



BISCABOIS

L'ART DE VIVRE EN PLEIN AIR

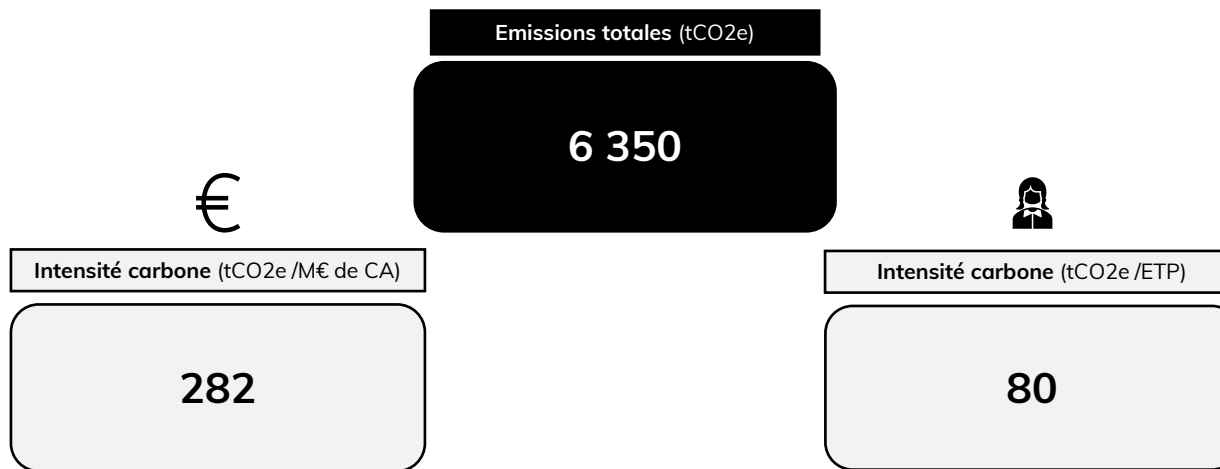
BILAN CARBONE 2024

Version du 13/10/2025



TROCADERO
CAPITAL
PARTNERS

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre de Biscaboïs a été réalisé conformément aux exigences de la méthodologie Bilan Carbone®, portée par l'Association pour la transition Bas Carbone (ABC). Adhérent de l'organisme, Trocadero Capital Partners met en œuvre cette méthodologie en tant que tiers de confiance grâce à son expertise interne. Les travaux ont été conduits par un expert carbone et les résultats sont présentés dans un format compatible avec les exigences du BEGES réglementaire, permettant leur utilisation dans le cadre des obligations de reporting climat.



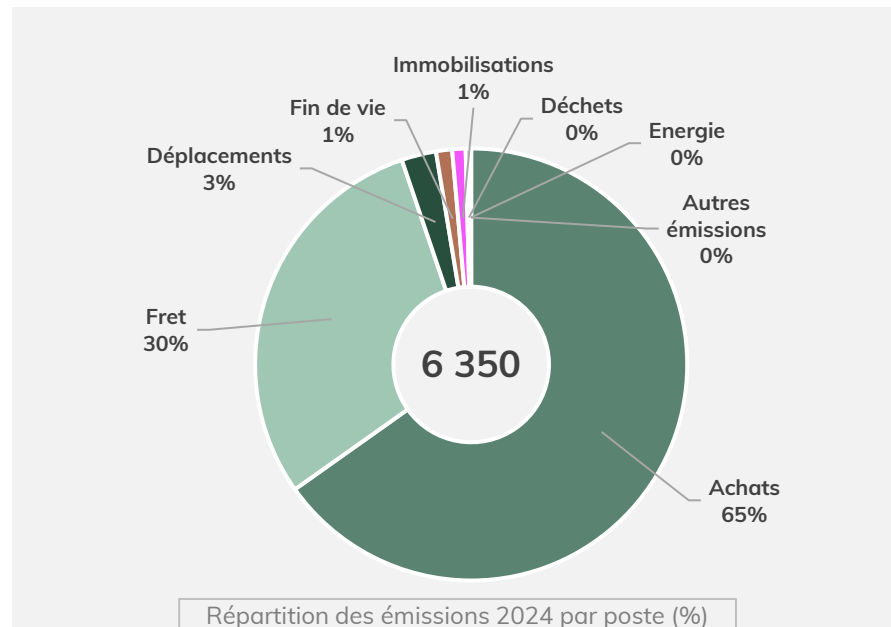
Interprétation

L'**empreinte carbone** totale de BISCABOIS en 2024 est de **6 350 tCO₂e**. Les données portent sur l'année fiscale (au 30/09/23 au 30/09/24) et sur le périmètre complet de l'entreprise.

- A titre d'exemple, l'empreinte carbone totale de St Gobain était de 31 100 000 tCO₂e en 2022.
- L'**intensité carbone** est le rapport de l'empreinte carbone totale (scope 1, 2 & 3) sur le chiffre d'affaires et le nombre d'employés. En 2024, ces intensités sont de **282 tCO₂e** par M€ de chiffre d'affaires et de **80 tCO₂e** par ETP.
 - A titre d'exemple, l'intensité carbone par M€ de chiffre d'affaires en 2022 était de 4 826 pour Michelin, 786 pour Vinci ou encore 295 pour L'Oréal.
- Note : L'incertitude liée au calcul est de **+/-12%** (intervalle de confiance) avec un niveau de confiance de 95%. **Seules 5% des données** sont estimées à partir de données monétaires (en €). L'essentiel du bilan carbone a donc été calculé à partir de données physiques (km, litres, m³, etc.).

RÉSULTATS PAR POSTE D'ÉMISSION

	Poste d'émission	Emissions (tCO ₂ e)	%
	Achats	4 140	65%
	Fret	1 880	30%
	Déplacements	165	3%
	Fin de vie	76	1%
	Immobilisations	64	1%
	Déchets	21	0,3%
	Energie	3	0,05%
	Autres émissions	2	0,03%



Interprétation

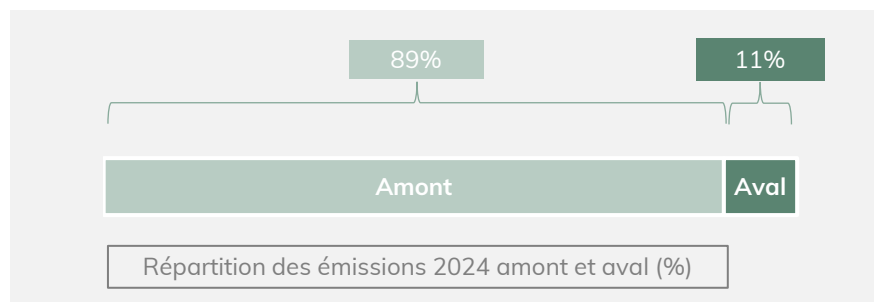
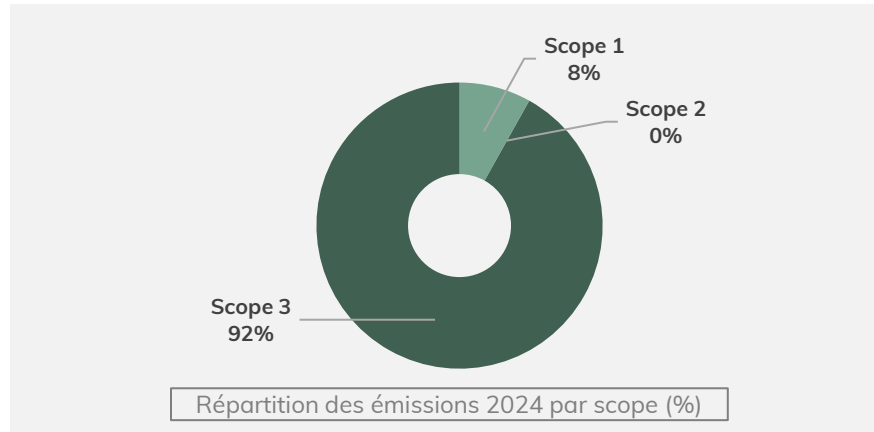
- Les **trois premières catégories** constituent 98% du bilan carbone. Le **premier poste** d'émission est celui des **achats** (65%). Il correspond aux émissions indirectes générées par la fabrication des **produits et matières premières** achetés par l'entreprise (bois, mobil-homes, bâches, visserie, plots, etc.) et dans une moindre mesure pour les prestations de **services** (sous-traitance, assurances, etc.). Le **poste fret** (30%) correspond à l'activité logistique en amont (livraisons fournisseurs) et en aval (livraisons vers les clients). Les **déplacements** (3%) correspondent aux émissions des véhicules de fonction, aux trajets professionnels et aux déplacements domicile-travail des collaborateurs.
- La **fin de vie** (1%) représente les émissions nécessaires au traitement des produits vendus à la fin de leur durée d'utilisation chez le client. Le poste **immobilisations** (1%) constitue le quote-part lié à la l'occupation des bâtiments et à l'**acquisition de matériel informatique**, de **véhicules** et de **machines**.
- Le reste de l'empreinte carbone (0,38%) se répartit entre le traitement des **déchets** générés, l'**énergie** (électricité) et la **climatisation**.

RÉSULTATS PAR SCOPE

Scope	Emissions (tCO ₂ e)	%
Scope 1	510	8%
Scope 2	2	0,03%
Scope 3	5 838	92%

Interprétation

- Le **scope 1** correspond aux émissions de gaz à effet de serre directes de l'entreprise. Ici il s'agit des **consommations de carburant** des véhicules et machines de l'entreprise (8% de l'empreinte carbone totale).
- Le **scope 2** correspond aux émissions indirectes liées à la consommation **d'électricité** du réseau (0,03 % du total).
- Le **scope 3** est le plus important (92%) et correspond à toutes les **émissions indirectes** dans la chaîne de valeur **amont et aval** de l'entreprise : achats, fret amont, déplacements des collaborateurs, immobilier et traitement des déchets.

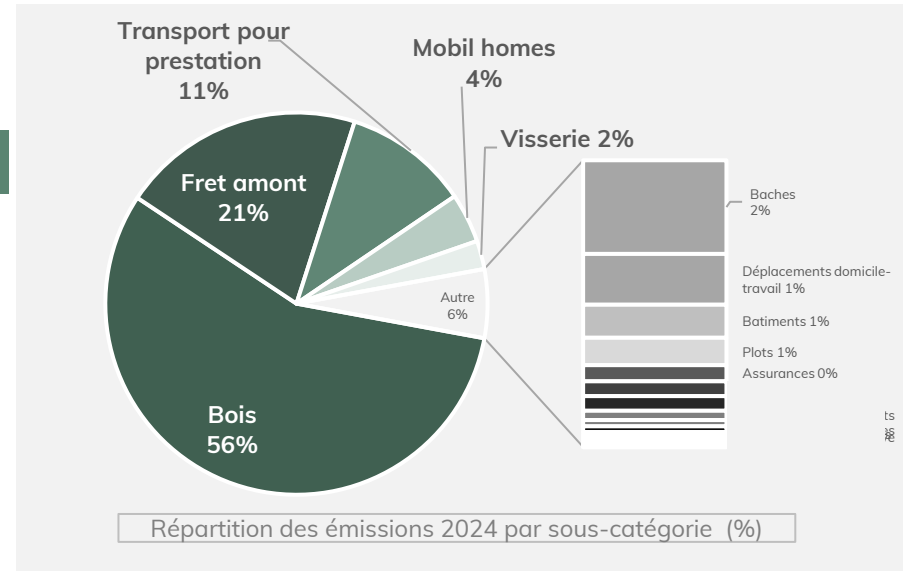


- Les émissions **amont** correspondent aux flux entrants pour la création de valeur (achats, énergie, déplacements des collaborateurs).
- Les émissions **aval** correspondent aux flux sortants (transport vers les clients, traitement des déchets).

ZOOM – PRINCIPALES CATÉGORIES

Catégorie	Emissions (tCO ₂ e)	%
Bois	3 584	56%
Fret amont	1 307	21%
Transport pour prestation	672	11%
Mobil homes	265	4%
Visserie	153	2%
Baches	120	2%
Déplacements domicile-travail	65	1%
Batiments	43	1%
Plots	35	1%
Assurances	21	0,3%
Déchets	19	0,3%
Leasing véhicules	19	0,3%
Electroportatif	12	0,2%
Voyages et déplacements	8	0,1%
Vêtements de travail	7	0,1%
Sous-Traitance	3	0,1%
Electricité	3	0,05%
Equipements et machines	3	0,04%
Informatique	2	0,03%
Climatisation	2	0,03%
Déchets non recyclables	2	0,03%
Papeterie	1	0,02%
Parking	1	0,02%
Fourniture Administrative	1	0,01%
Téléphonie	1	0,01%
Matériel Informatique	0	0,01%
Déchets recyclables	0	0,004%
Eau	0	0,001%
Adblue	0	0,001%

98%



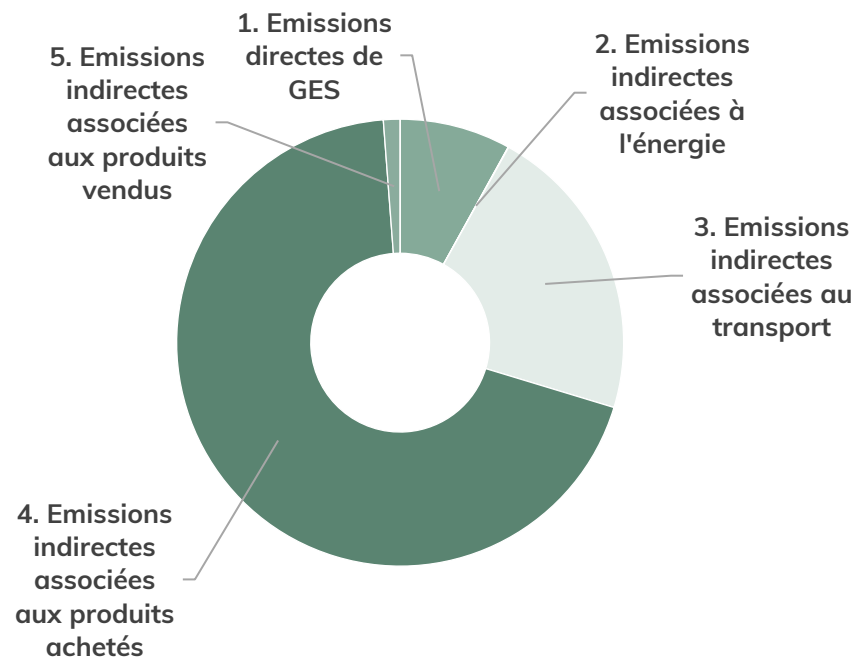
Interprétation

- **L'achat de bois** (pin et eucalyptus) représente le poste le plus important (56% du total). Il est suivi par **le fret des fournisseurs** (21%) et **le transport opéré par Biscabois** (11%).
- Le reste de l'empreinte est majoritairement composée des émissions liées à l'achat de mobil homes (4%), de visserie (2%), de bâches (2%) et de plots (1%). Les **déplacements domicile-travail** des collaborateurs comptent pour 1% de l'empreinte totale, tout comme les bâtiments (1%).
- Ces **neuf postes** représentent à eux seuls **98%** de l'empreinte carbone.

BILAN CARBONE – FORMAT RÉGLEMENTAIRE BEGES-R

Reporting format BEGES-R

Catégorie	Emissions (tCO ₂ e)	%
1. Emissions directes de GES	510	8%
2. Emissions indirectes associées à l'énergie	2	0%
3. Emissions indirectes associées au transport	1 373	22%
4. Emissions indirectes associées aux produits achetés	4 388	69%
5. Emissions indirectes associées aux produits vendus	76	1%
6. Autres émissions indirectes	0	0%



Interprétation

- Le format BEGES-R (Bilan de Gaz à Effet de Serre) **est le format réglementaire français** conforme à l'article L. 229-25 du code de l'environnement.